

Agriate

Compte rendu de la réunion du comité consultatif de l'Agriate

Palasca, le 11 mai 2012, 15h00

Présent(e)s :

BELZ Patrice, Conservatoire du littoral, Délégué adjoint de rivages
BERTHELOT François, Club nautique de l'Île Rousse, responsable voile habitable
BIANCONI Olivier, Directeur de Bianconi Scuperta Natura Corsa 4X4
CASTELLI Marie Luce, Office de l'Environnement de la Corse, responsable Département écosystèmes terrestres
CHIRAT Michèle, ODARC, responsable cellule animation foncière
DE MARCO Jean Louis, Maire de Palasca
DEL BASSO Thomas, Saint Flo Quad
FERRANDI Paul Vincent, Département de Haute Corse, service de gestion des terrains du littoral, chef de secteur Balagne Agriate
GROSSI François, Maire de San Gavinu di Tenda
GUYOT Isabelle, Conservatoire du littoral, chargée de mission
HERVE Anita, Office National de la Chasse & de la Faune Sauvage, Agent technique de l'environnement
HUBERT Mireille, Corse Loisirs 4X4, Comité départemental 2B FF 4x4
MARIE Frédéric, Office National de la Chasse & de la Faune Sauvage, Technicien environnement
MOZZICONACI Jérôme Cdt, représentant le colonel BALDASSARI, SDIS de Haute Corse
MURACCIOLE Michel, Conservatoire du littoral, Délégué de rivages
ORLANDI François, Conseiller Général, Délégué à l'environnement
PASQUALI François, Département de Haute Corse, responsable du Service de gestion des terrains du littoral
PIANA Maxime, Département de Haute Corse, garde du littoral

Absent(e)s excusé(e)s :

BASTELICA FRANCESCHINI Chantal, Association de randonnée pédestre, San Gavinu di Tenda
BRAL Victoire, première adjointe au maire de San Gavinu di Tenda
DONNOT Stéphane, Sous-Préfet de Calvi
LEMOIGNE Frédéric, CESH St Florent
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute-Corse
MISTRALI Paul, camping de Saleccia, Agriate
RIU Ange, accompagnateur signataire de la Charte des bons usages dans l'Agriate
TOMI Marc, Maire de Santu Petru di Tenda

Ordre du jour :

- Rapport d'activités, gestion 2011
- Travaux en cours et à venir
- Arrêtés municipaux réglementant la circulation motorisée et le camping sur les terrains du Conservatoire du littoral
- Etude de la fréquentation des baies de Saleccia et du Lotu en 2011 : point d'étape
- Ifana, projet
- Questions diverses

Comité consultatif Agriate 11.05.2012

Compte rendu

Déroulement de la réunion :

1. Bilan de la gestion 2011

Le rapport d'activités de la gestion de l'Agriate par l'équipe départementale pour l'année 2011 est présenté par M. François Pasquali, responsable du service de gestion des terrains du littoral.

En 2011, l'équipe départementale des gardes du littoral comptait 8 agents permanents. En cours d'année, l'équipe a été réorganisée de la façon suivante : nomination d'un chef de secteur commun à la Balagne et à l'Agriate et de deux « référents » au sein du secteur Agriate. Cette nouvelle organisation a pour but d'améliorer la circulation de l'information et l'efficacité opérationnelle des équipes de terrain.

En ce qui concerne les moyens techniques, l'utilisation du bateau et la mise en place de patrouilles équestres ont confirmé leur efficacité tant au niveau de la gestion du territoire que des relations avec le public. Ces patrouilles équestres ont été organisées cette année encore en partenariat étroit avec le CRTE mais, élément nouveau, également avec le SDIS.

En cours d'année, les agents ont participé à différentes sessions de formation (gestion des espaces naturels, stage consacré aux mares temporaires de l'Agriate en partenariat avec l'OEC) et deux stagiaires ont été accueillis par les équipes technique et administrative.

Les agents procèdent régulièrement à la surveillance du site et informent les publics des règles en vigueur (camping, feux, circulation motorisée). Ils apportent également des informations d'ordre faunistiques, floristiques et historiques aux visiteurs. Ces échanges se font au gré des rencontres, des demandes du public et des infractions constatées.

De nombreuses informations sont également fournies au public via le site internet www.agriate.org et par la boîte mail de celui-ci (contactagriate@gmail.com). En effet, de nombreux courriels ont été traités en 2011 par l'équipe administrative et ont permis de fournir des informations essentiellement pratiques (réglementation, circulation motorisée et camping ...).

Le Cg2b a édité en 2011 un document rappelant la réglementation et un « zoom » a été fait dans cette brochure sur l'Agriate.

En 2011, les communes de Palasca, San Gavino di Tenda et Santo Pietro di Tenda ont pris, en collaboration avec le Conservatoire du littoral et le Département de la Haute-Corse, pour leur territoire respectif un arrêté municipal concernant la réglementation de la circulation motorisée sur les terrains du Conservatoire du littoral.

Concernant le camping sauvage dans la pinède de Saleccia, la surveillance des gardes a été renforcée par la mise en place d'un partenariat avec le camping U Paradisu. Ainsi, la mise en place d'un système de billetterie autorisant le camping sur les terrains du Cdl adjacents au camping (pour une nuit uniquement) a permis aux agents de contrôler les campeurs et d'éviter le camping sauvage lorsque le camping est complet.

Le service a participé au dispositif de surveillance incendie (fermeture de la piste de Saleccia et mise en place des patrouilles équestres).

En ce qui concerne les travaux en régie, l'équipe Agriate intervient sur l'entretien des sentiers, des aires de stationnement, de la signalétique, des différents aménagements. Les gardes assurent le ramassage des déchets sur les terrains du Conservatoire mais également, dans la mesure du possible, sur les plages de l'Agriate et sur les terrains à proximité des sites gérés. Ces actions sont menées afin de préserver l'image du site et d'éviter une dégradation du milieu naturel.

Le site et les aménagements ont subi en 2011 quelques dégradations, l'intervention des gardes a permis de faire disparaître certaines d'entre elles (murets, ganivelles endommagées).

Comité consultatif Agriate 11.05.2012

Compte rendu

Au Lotu, les gardes départementaux du littoral assurent la mise en place, le démontage et l'entretien du ponton. La signalétique relative à l'interdiction de baignade dans le chenal d'accès au ponton a été renforcée.

Les sapeurs forestiers sont intervenus pour améliorer l'entrée de la piste de Saleccia.

Les gardes du littoral ont poursuivi le suivi scientifique de la mare temporaire de Taglia carne.

Les refuges de Ghignu ont accueilli 1500 personnes cette année, entre le 1er mai et le 30 septembre.

De nombreuses actions de valorisation du territoire Agriate ont été menées en 2011. Dans le cadre des Trophées du développement durable, 750 scolaires du Département ont été accueillis au Lotu et le service a participé à des manifestations telles que Festiventu à Calvi et la semaine du Développement durable. Des visites de sites ont également été roganisées à l'occasion de la semaine du Développement durable et des Journées du Patrimoine. Des supports spécifiques à l'Agriate ont été réalisés. Enfin, une 4ème édition de la journée de l'Agriate a été organisée à San Gavinu di Tenda et a eu un franc succès. Une large couverture médiatique a été apportée aux actions de gestion (reportage de TF1, Corse Matin...)

La Charte des bons usages de l'Agriate est, à ce jour, signée par 26 usagers organisés et un renforcement du partenariat avec les Communautés de Communes est en cours. Le processus de validation des candidatures a été renforcé et une consultation des élus est effectuée pour chaque demande d'adhésion. En novembre 2011, les signataires de la Charte, le Département, le Conservatoire et les élus se sont réunis pour faire un bilan intermédiaire. La liste des signataires est consultable sur le site internet.

Discussion

Michel Muracciole félicite l'équipe gestionnaire et insiste sur la présence importante de cette équipe qui est toutefois modeste pour ce vaste site ; il rappelle le partenariat avec les professionnels utilisant l'Agriate et tout l'important travail de veille, de surveillance et de discussions qui est réalisé, notamment dans le cadre de l'animation de la Charte des bons usages dans l'Agriate. Il insiste sur **l'importance de la confiance** qui se crée entre les partenaires, gage des bons résultats obtenus.

François Orlandi souligne tout le travail réalisé depuis 2006 et le bon avancement de la démarche. Il remarque le « calme » du comité d'aujourd'hui, en présence d'une quinzaine de participants, en comparaison avec « l'affluence » dans les premiers comités de pilotage en 2006 et 2007 (avec plus de 60 participants !) : cela prouve que dynamique et confiance se sont développées : la démarche Agriate est sur la bonne voie, mais il faut toutefois rester vigilants !

2. Bilan des travaux réalisés et en cours

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire (2008) et du Plan d'aménagement de l'Agriate (2010), plusieurs importants chantiers dont le Conservatoire du littoral est maître d'ouvrage, ont démarré ou vont débiter prochainement. Ces travaux sont financés par des crédits européens FEDER (45%), l'Office de l'Environnement (35 à 50%), le Conservatoire (20 à 50% selon les projets) et le Conseil Général.

- La première phase des travaux **d'aménagement des circulations dans la partie ouest de l'Agriate** s'est déroulée de septembre 2011 à juin 2012. Ces travaux ont permis de :

Comité consultatif Agriate 11.05.2012

Compte rendu

- redonner sa vocation piétonne au sentier littoral : en fermant et cicatrisant les pistes illégalement ouvertes vers et sur la côte et en créant un nouveau sentier pour éviter les secteurs dangereux dans les falaises sableuses qui s'effondrent (Solche) ;
 - organiser la circulation des véhicules sur les deux pistes (celle des Terriccie et celle de Malfalcu) : en sécurisant les secteurs les plus endommagés et dangereux et en ouvrant une piste de liaison entre Luogu Pianu et Malfalcu ;
 - renforcer la qualité paysagère du site : en aménageant des secteurs dégradés, comme Bocca di Mercuriu.
- Au cours de la seconde tranche de travaux dans la partie ouest du site, qui débutera à l'automne 2012, des sentiers seront ouverts entre la piste des Terriccie et le littoral (de Bocca di Mercuriu à l'Acciolu et de Luogu Pianu à Marina d'Alga et aux Solche) et les sites de Luogu Pianu, Malfalcu et Ghignu seront restaurés ou réaménagés.
 - Le chantier de **rénovation de la maison de Baccialu**, située au bord de la route D81, débute le 4 juin 2012. Outre la restauration de l'ancienne maison cantonnière, du four à pain et de ses abords, il est prévu d'aménager une petite aire de stationnement et d'ouvrir un petit sentier de promenade entre le site et le ruisseau coulant en contre bas.
 - A l'automne prochain, les travaux **de restauration et d'aménagement de l'ancienne bergerie de Monticellacciu** (au-dessus d'Ostriconi, en bordure de la piste des Terriccie) en maison d'habitation vont enfin pouvoir démarrer afin que le couple d'agriculteurs ayant leur troupeau de caprins sur place puisse y séjourner notamment en hiver.

Le projet de **mise en valeur du Domaine agricole d'Ifana**, débute actuellement avec :

- d'une part, l'attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre à un groupement d'architectes et d'ingénieurs pour la restauration des bâtiments, et d'étude à un hydrogéologue pour l'eau et l'assainissement,
- d'autre part, la contractualisation avec un agriculteur dans l'objectif de son installation sur place dans les années à venir.

3. Arrêtés municipaux réglementant la circulation motorisée et le camping sur les terrains du Conservatoire

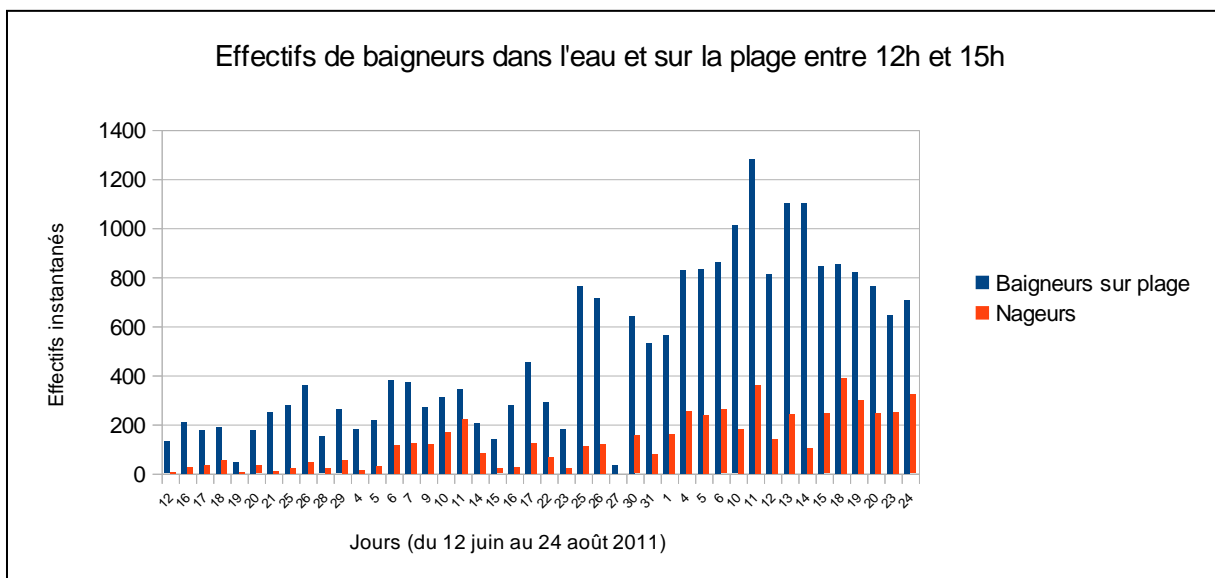
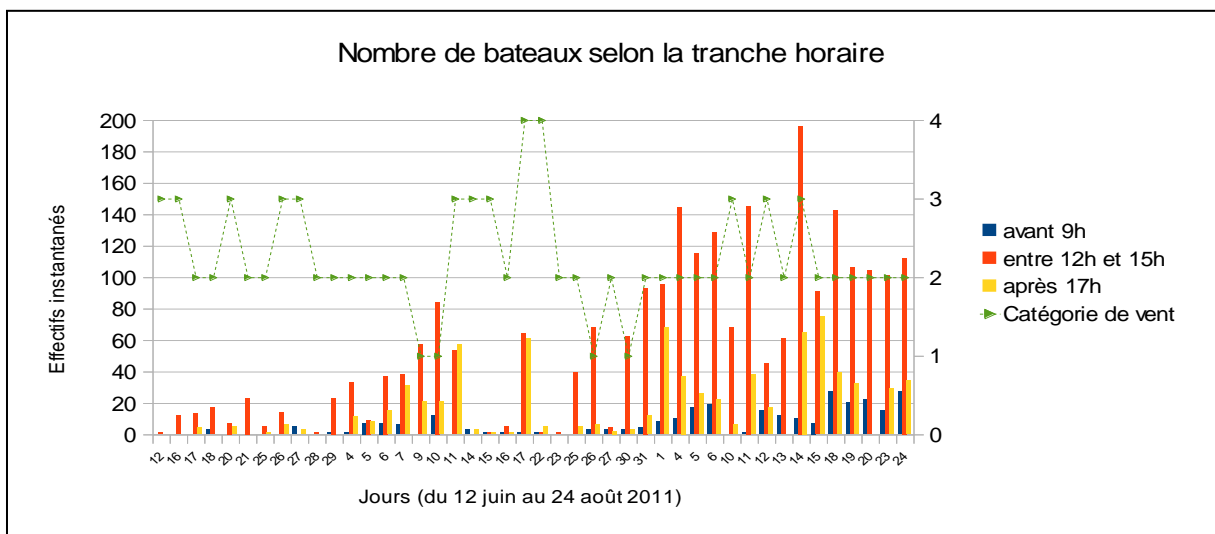
Les communes de Santu Petru di Tenda, San Gavinu di Tenda et Palasca ont chacune pris les deux arrêtés interdisant les camping et bivouac sur les terrains du Conservatoire et limitant dans la partie ouest du site la circulation motorisée aux deux pistes : Terriccie, Malfalcu et la piste de liaison. Ainsi, avec les travaux matérialisant les trajets et les arrêtés municipaux, le plan de circulation des véhicules dans la partie ouest de l'Agriate est aujourd'hui clairement défini et sécurisé.

Les 6 arrêtés municipaux ont été distribués lors de la réunion. Ils peuvent aussi être consultés en mairies, ou sur le site internet www.agriate.org

4. Etat d'avancement de l'étude de la fréquentation et de la gestion de la baie de Saleccia

I - Un diagnostic écologique et une étude de la fréquentation maritime et terrestre de la plage et de la baie de Saleccia ont été réalisés en été 2011. Ils ont montré que :

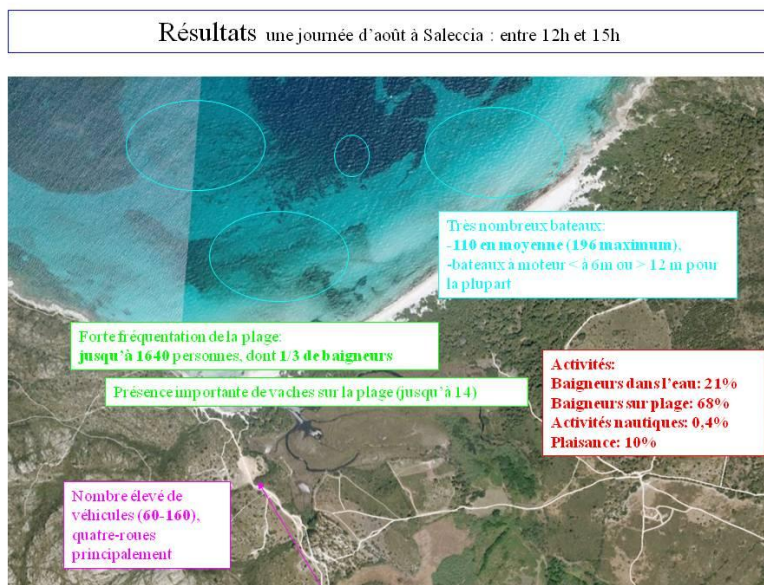
- L'état des fonds marins de la baie et en particulier de l'herbier de posidonie est bon ; il n'est pas impacté par l'ancrage des bateaux car, à part quelques très grands yachts qui s'arrêtent occasionnellement au large, le mouillage de la très grande majorité des bateaux s'effectue sur les fonds sableux devant la plage ;
- La période de fréquentation maximale de la plage par les baigneurs et de la baie par les bateaux se situe en août et dans la journée entre 12h00 et 15h00 (voir graphes et carte 1 ci-dessous) :



Comité consultatif Agriate 11.05.2012

Compte rendu

Carte 1 :



- De plus, d'une manière générale la grande majorité des bateaux mouille devant la partie est de la plage, alors que les personnes arrivant par la terre occupent en plus grand nombre la partie ouest de la plage (voir carte 2 ci-dessous) ; les « conflits » entre les bateaux et les baigneurs peuvent donc surtout intervenir dans la moitié est de la plage.

Carte 2 :



Comité consultatif Agriate 11.05.2012

Il faut rappeler que la baie de Saleccia est orientée à l'ouest et soumise en permanence aux vents dominants ; elle ne constitue pas du tout un mouillage sûr. En effet, les comptages ont montré que très peu de bateaux passent la nuit sur place.

II - La seconde phase de l'étude a permis d'envisager plusieurs scénarios de gestion de la baie et de la plage, des 3 points de vue suivants :

- de la protection de l'environnement marin (l'herbier de posidonie)
- de la sécurité des baigneurs : par le balisage de zone(s) de baignade
- de la plaisance : par le balisage de zone(s) de mouillage.

Ainsi, plusieurs propositions techniques d'aménagement de la baie ont été étudiées avec leurs zonages et leurs coûts d'investissement et de fonctionnement, comme les :

- ZRUB = zone réservée uniquement à la baignade,
- ZIEM = zone interdite aux engins à moteur,
- ZRENM = zone réservée aux engins nautiques à moteur,
- ZIM = zone interdite au mouillage,
- ZMOEL = zone de mouillage organisé et d'équipement léger,
- etc...

III - A la lumière des résultats de l'étude de la fréquentation et de son impact sur le milieu marin, de la configuration de la baie (fortement soumise au vent) et des coûts élevés des installations techniques, les solutions d'aménagement à retenir paraissent s'orienter vers le balisage de zone(s) de baignade.

En conclusion, cette étude permet de définir les orientations de gestion et d'aménagement durables de la baie de Saleccia :

- ✓ en cohérence avec le projet de territoire de l'Agriate,
- ✓ en fonction des autres aménagements existants (Lotu),
- ✓ de manière concertée,
- ✓ en permettant de maîtriser la fréquentation, la sécurité tout en réduisant les impacts environnementaux.

5. Discussion :

François Orlandi remarque que ces études permettent de relativiser les impacts de la fréquentation estivale sur la baie de Saleccia et les enjeux de sa gestion, en comprenant mieux les aménagements souvent proposés dont les coûts élevés d'investissement et de fonctionnement sont difficiles à supporter par les communes littorales.

J.-L. De Marco, maire de Palasca, précise en effet que le poste de secours de la plage de l'Ostriconi, baie au demeurant très dangereuse, coûte 25 000 € par an.